

Reconquête écologique de la Brèche au moulin de Sailleville

Réunion – Comité de pilotage du 31-01-2017

Rédigé par Gilles Gallinet et Jean Louis Ducreux – Atelier d'Ecologie Urbaine le 03-02-2017

COMPTE RENDU REUNION

Personnes présentes :

Alain Copel SIVB président alain.copel@wanadoo.fr
Erwan Le Corre SIVB sivbreche@gmail.com
Maxime Minnebo SIVB sivbreche@gmail.com
Erwan Menvielle AESN menvielle.erwan@aesn.fr
Minguet M.Christine DDT marie-christine.minguet@oise.gouv.fr
Gruau Emeline FDAAPPMA 60 gruau.fdpeche60@orange.fr
Morel Coralie CEN Picardie c.morel@conservatoirepicardie.org
Piccoli Bernard Mairie de Laigneville urbanisme@laigneville.fr
Maralanoff Jean Paul SIVB, vice président jean-paul-marazanoff@orange.fr
Cyril Logereau CATER CD Oise cyril.logereau@oise.fr
Eric Derozier ONEMA eric.derozier@afbiodiversite.fr
Jean Louis Ducreux Atelier d'Ecologie Urbaine (Moeuv) aeu.paris@aeuconseil.com
Gilles Gallinet Atelier d'Ecologie Urbaine (maitre d'œuvre) aeu.est@gmail.com
François Abrassard Hydrolac societe.hydrolac@libertysurf.fr

La réunion débute par une présentation de l'AVP par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Divers échanges ont lieu lors de l'avancement.

Station d'épuration et ripisylve amont

Le projet induit volontairement un abaissement du niveau de l'eau au niveau de la station d'épuration, pour améliorer son rejet dans la Brèche. La maîtrise d'œuvre signale au SIVB qu'une surveillance de la ripisylve dans le temps sera nécessaire suite à cet abaissement, et ce jusqu'à plus d'un kilomètre à l'amont compte tenu des risques de chute des arbres.

Mr LECORRE indique que des effets se feront sentir notamment au Parc de Chedeville sur la Béronnelle ou un ouvrage hydraulique lié au franchissement du ruisseau risque de se retrouver en situation d'obstacle. Mr LECORRE nous transmet dans la journée des photos.

Pour limiter les impacts, il est évoqué la possibilité de rattraper le niveau par des « marches » sous la forme de surcharge granulaire d'une vingtaine de centimètres de haut en direction de l'amont. Ceci ne semble pas satisfaisant à certains car pouvant induire des problèmes de continuité piscicole.

Les conséquences de l'abaissement de la ligne d'eau se font déjà sentir du fait de la rupture d'une des vannes du Moulin de Laigneville (environ 30 cm).

Une visite sur site sera à programmer pour la phase PRO afin de préciser les besoins.

La Moeuv rappelle que la sortie d'eau de la STEP sera à revoir (supprimer les palplanches, sécuriser le tuyau de sortie...).

AGENCE PARIS

9 avenue Philippe Auguste
75011 PARIS
+33 1 43 72 38 17
aeu.paris@aeuconseil.com

AGENCE CENTRE-OUEST

4 rue Hélène Boucher
41360 SAVIGNY-SUR-BRAYE
+33 9 64 48 66 91
aeu.ouest@aeuconseil.com

AGENCE EST

1 bis place de l'Eglise
70230 DAMPIERRE-SUR-LINOTTE
+33 3 84 78 16 48
aeu.est@aeuconseil.com



Lit de cailloux en fond du nouveau lit créé.

Le projet AVP propose de déposer sur tout ou partie du linéaire de la rivière un lit de cailloux en fond, sur la tourbe brune, pour créer un substrat plus favorable à la faune piscicole ; Mr LOGEREAU évoque une question d'éthique à cet élément de projet : pourquoi créer un fond de rivière qui n'existerait pas naturellement, et ne pas laisser un fond tourbeux puisque le substrat naturel est tourbeux ? La question de prendre du caillou roulé dans une carrière (gravière) est notamment évoqué comme préoccupante, étant donné les problématiques environnementales que posent ces carrières.

Un débat est engagé. Pour la Moeuv, ce lit de cailloux est vu comme une compensation volontariste à l'ensemble des dégradations qui existent sur la rivière. L'idée est de créer (ou de poursuivre) de l'habitat (frayère à truite). L'absence naturelle de cailloux ou rugosité en fond de rivière n'est pas une certitude, surtout si cela est abordé à une échelle géologique, même si le régime sédimentaire de la Brèche est essentiellement aujourd'hui favorable aux particules fines.

Il est possible d'être exigeant sur la provenance des cailloux.

Les volumes sont faibles et l'impact financier marginal. Cette question peut être arbitrée en PRO.

Création d'une liaison entre le bras Est très calibré et le bras Ouest plus naturel à l'aval direct du moulin.

Cet élément de projet est relativement coûteux (46 000 euros HT, soit 15% du projet), principalement à cause du franchissement du bras de connexion par une passerelle. La création du nouveau lit à l'amont supprime quasiment les arrivées d'eau dans le bras Est situé à l'aval du moulin. Seules les sources venant du marais continueront à alimenter ce bras, pourtant biologiquement le plus intéressant. L'agence de l'eau (Mr MENVIELLE) est réticente pour financer cet ouvrage dans le domaine privé. Le Conservatoire (Mme MOREL) est quant à lui plutôt favorable si cela à une incidence sur la charge hydraulique et donc sur la maîtrise du drainage du marais. Des solutions de passage à Gué sont évoquées par Mr COPEL, mais déplaisent à certains participants du fait du risque de dégradation des eaux par le passage d'engins pouvant être très fréquents un jour ou l'autre sur cette parcelle. La question d'une passerelle moins lourde (dimensionnée actuellement pour un engin d'entretien de 3,5T) est évoquée. Mr DEROZIER insiste sur le fait que la continuité écologique doit être conservée si ce bras est réalisé.

Mr LECORRE évoque en dehors de la réunion la possibilité d'alimenter le bief Est à partir de la « chaussette » par des débordements ou une circulation perenne à travers le Marais en rive gauche.

La Moeuv précise que l'intérêt de cette connexion est multiple:

- ramener de l'eau dans un bras plus naturel et intéressant biologiquement, favoriser ainsi un tracé plus naturel de la rivière.
- limiter un peu le débit du bras Ouest, très calibré, qui arrive à 90° au niveau du franchissement de la route départementale, avec des problèmes déjà existants d'érosion.
- Amener de l'eau côté marais pour soutenir le niveau d'eau autant que possible, ceci pour éviter un drainage du marais.

La question n'est pas tranchée.

Nouveaux ouvrages hydrauliques :

Il y a très peu de création de nouveaux ouvrages hydrauliques, seul un petit ouvrage en sortie du bras Est (chaussette) garantissant un petit débit de fuite de quelques litres à dizaines de litres par seconde, et un ouvrage hydraulique pour basculer un débit partiel à l'aval du moulin dans la connexion entre les Bras Ouest et le bras Est. Ce dernier ouvrage, s'il est réalisé, devra être travaillé pour permettre le passage des poissons.

En phase PRO, un carnet de détail de tous les ouvrages devra être monté. Des relevés

topographiques seront éventuellement réalisés lors d'une visite du site.

Gestion des anciens ouvrages hydrauliques et éléments de confinements

Peu d'entre eux seront réellement démolis, à part ceux en ruines. Ils seront réutilisés pour garantir le confinement des vases. La constitution des ouvrages de confinement et des ouvrages hydrauliques en général sera étudiée plus précisément en phase PRO, avec des carnets de détails adaptés comme précisé précédemment.

Ponts et passerelles existantes

Rappel de la maîtrise d'œuvre que les ponts et passerelles existantes sont fragiles et dégradées, aucun engin ne pourra circuler dessus.

Réseau d'assainissement traversant la parcelle.

La profondeur du réseau et sa position exacte ne sont pas réellement connue. Des investigations spécifiques seront à prévoir en début de chantier, cela fait partie des travaux préparatoires prévus au marché. Néanmoins, en phase PRO, la Moeuv se rapprochera du Service assainissement de la Vallée Dorée pour préciser les besoins.

Dossiers réglementaires.

La DDT précise que son service compétent affirme que placer un bras de rivière sur une parcelle correspond bien à un défrichement, et qu'un dossier de défrichement serait donc nécessaire. Ceci répond à la demande de Mr LECORRE faite auprès de la DDT (Mme AUGER) en date du 5/12/2016.

Il est précisé par la commune (Mr PICCOLI) et le maître d'œuvre que la parcelle est en Espace Boisé Classé (EBC) sur le PLU communal, et que tout défrichement est interdit. ***Nous sommes face à une situation de blocage du projet.***

Il est rappelé par le maître d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'agence pour la biodiversité, le conseil départemental, que la rivière est déjà présente sur la même parcelle, le projet ne fait que déplacer de 30 mètres le tracé et transfère la surface boisée du nouveau lit vers l'ancien, sur une même parcelle, avec un gain de biodiversité et des plantations d'arbres importantes. La destination forestière de la parcelle reste entière.

L'interprétation sur la réglementation « défrichement » que fait la DDT ne convient pas l'ensemble des autres participants d'autant que, comme le signale Mr Copel, ce projet de renaturation et reconquête écologique est entre autre chose imposé par l'état, et que celui-ci ne peut décemment pas le bloquer par ailleurs.

Mr LOGEREAU de la CATER demande à la DDT (Mme MINGUET) de donner rapidement un avis autorisé sur la question éventuellement au cours d'une réunion entre les différents services et la Maitrise d'ouvrage pour débloquer cette situation.

Une autre solution serait de déclasser l'EBC, mais cela demande une modification du PLU : Mr PICCOLI, adjoint à la Mairie de Laigneville rappelle que le PLU est en cours de révision ; une modification réglementaire de la définition de la parcelle ne semble guère possible dans un délai raisonnable et ne correspond peut être pas à l'intérêt général.

Il est rappelé que la fenêtre de travaux est Aout à Octobre, et que la question réglementaire doit être réglée en urgence pour faire les travaux en 2017. Ce blocage réglementaire bloque la concertation/information de la population ainsi que la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

La réponse à la question du défrichement est donc un préalable à la poursuite du projet.

Biodiversité.

La DDT demande si le site est concerné par des espèces protégées. La Moeuv transmettra un document donnant le résultat des investigations qui n'ont pas permis de mettre en évidence d'espèces protégées ou patrimoniales.

Suite

Transmission du chiffrage niveau AVP.

Attente du déblocage réglementaire ou des modalités pour y répondre.

Attente d'une validation officielle de l'AVP par le maître d'ouvrage.

Attente du lancement du PRO.

Envoi des documents complémentaires ou non reçus par certains acteurs.

Prochaine réunion : aucune date n'est prévue.

La réunion s'achève à 12 heures.

Gilles GALLINET

Le 3/02/2017.